# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 11 MAI 1863 — Entre les rues Bienville et Conti.


*NOUVELLE-ORLEANS :*
LUNDI MATIN, 11 MAI.

**Ventes à l'encan de ce jour.**

Par R T Montgomery, à onze heures, dans la rue Romain, No 86, près Esplanade—Meubles, meubles. Et à 10 heures, au bureau 51, de la rue Gravier, tous les meubles qu'il y trouvera. A 11 heures, encaisses Kenton et Apollon—Un piano et des meubles.

Par Hoffman à Marks, à 10 heures, No 41, rue de Chartres—Marchandises sèches, bonneterie, chaussures et lingerie.

## Ordres concernant les ennemis enrégistrés.

**Bureau du Maréchal Prévôt de la paroisse d'Orléans.**

No 67, rue Carondelet.

*Nlle Orléans 9 mai 1863*

De nombreuses demandes m'ayant été adressées par des ennemis enrégistrés à l'effet d'obtenir la permission de se former en compagnies et de frêter des bateaux à bord desquels ils seraient transportés en quelque point désigné dans l'ordre du Maréchal Prévôt avis est donné par la présente que tous ceux qui désirent se former ainsi en compagnies de 60 et au-dessus choisissent un des leurs qui sera chargé de se mettre à mon bureau, le plus tôt possible, une liste contenant les noms des membres des compagnies, celui du navire et l'endroit où ils veulent se rendre. Il recevront alors de moi les instructions nécessaires en ce qui concerne cette matière.

C. W. KILBORN,
Maréchal Prévôt de la Nlle-Orléans

Le journal officiel ajoute à cet ordre les lignes suivantes :

« Nous sommes prié d'annoncer qu'il sera permis aux personnes enrégistrées comme ennemies de prendre des vivres pour elles pour une raisonnable quantité de linge, et des lits et des matelas pour leur propre usage. Il y a dans le port, ajoute l'*Era*, un grand nombre de navires qui pourraient transporter les émigrants de l'autre côté du lac et très probablement, quelques-uns de ces navires seront frétés à cet effet.

La Renaissance Louisianaise.—Ce recueil hebdomadaire qui n'avait pas paru, depuis la suspension de l'*Estafette du Sud*, a fait hier sa réapparition. La *Renaissance* n'a pas été atteinte par l'ordre qui a suspendu l'*Estafette* et sa publication continuera comme par le passé.

Le Courrier Français.—Tel est le titre d'un nouveau journal, dont le premier numéro a été lancé, et qui sera consacré à la défense des intérêts français. Les rédacteurs déclarent que la fondation du *Courrier* est une création toute nouvelle, qui ne se rattache à aucune publication dans le passé. Cette déclaration corrobore l'affirmation faite dans la *Renaissance* par les éditeurs de l'*Estafette du Sud*, que le nouveau journal n'a aucune connexion ni matérielle ni éditoriale avec celui qui a été supprimé.

Sans que nous ayons pas l'honneur de connaître nos nouveaux confrères, nous leur souhaitons une cordiale bienvenue dans la presse française de la Nouvelle-Orléans.

## DIFFICULTÉ DE RENDRE UN BLOCUS HERMETIQUE.

Un correspondant du *Philadelphia Inquirer*, à bord d'un des navires du blocus de Charleston, décrit ainsi les difficultés du service :

Ceux qui n'y connaissent rien peuvent s'imaginer que l'entretien d'un blocus est chose facile, mais quand j'ai vu les batteries rebelles border le rivage et monter sur elles les canons rayés qui portent à quatre milles et demi, obligeant ainsi nos navires à se tenir à cette distance du rivage, j'ai compris facilement qu'un vaisseau anglais, faisant 16 milles à l'heure, pilote par un américain rusé, aidé par des agents inconnus, pouvait s'approcher pendant la nuit et, profiter le moment opportun, entrer dans le port sous la protection des canons rebelles et arriver à Wilmington.

Ces coureurs de blocus prennent toujours leur temps de manière à ne gagner le port bloqué qu'à l'heure du matin. Nos navires ne peuvent pas naturellement jeter des lumières qui les trahiraient et cependant les phares des rebelles, les phares signaux veillent dès, indiquent aux coureurs de blocus, non seulement la ligne qu'ils doivent suivre et les points occupés par les batteries amies, mais encore les points occupés par les croiseurs fédéraux et les lignes qu'ils doivent éviter. Il me paraît étonnant, en égard à l'étendue des côtes qu'il faut garder, et aux facilités offertes aux coureurs de blocus, que nos navires aient réussi à en capturer un. En outre, quand il ne fait pas clair de lune, vous ne pouvez voir sur l'eau à la distance de plus d'un demi mille.

Mme Bell, accusée d'avoir insulté une sentinelle, a été condamnée à trois mois de prison. Elle a avoué qu'elle était quelque peu excitée dans le moment, mais que le soldat l'avait provoquée en lui reprochant de porter des couleurs condoléances.

Un vieux gentleman, qui avait refusé de se conformer à l'ordonnance No 544 parce que ses locataires ne lui donnaient pas d'argent, a été condamné à soixante quinze piastres d'amende.

John Pertsey, citoyen loyal, qui, dans un moment d'ivresse, avait insulté des uniformes, a dû acquitter une amende de vingt piastres.

Arrestations.—Deux blancs et deux hommes de couleur ont été arrêtés, hier matin, dans la rue Fond Levée. Ils jouaient en pleine rue.

— John Donley a fait arrêter, hier après-midi, dans la rue Delord, David Dwyer qu'il accusait de voies de fait. L'officier ayant appris ensuite, que Dwyer avait commis l'assaut en sauvant de prêter Mme Dwyer que le plaignant battait, a également arrêté ce dernier.

Enquêtes.—M. Beach a été appelé, hier, au No 292 de la rue Annonciation, pour pratiquer l'autopsie du corps de Marion Johnson McCheeney, âgé d'un mois. Le jury a déclaré que le dit enfant, a été trouvé mort, par suite de suffocation et il a mal interprétée sciemment.

Le magistrat a exprimé avec regret l'opinion que la déposition de l'accoucheur était contraire à la vérité ou erronée. Quant à l'accusé, les témoignages en sa faveur sont tels, qu'il est impossible de ne pas prononcer son innocence.—M. Levy a été honorablement acquitté.

On accuse M. et Mme Fairex d'avoir chez eux, des drapeaux rebelles, deux fusils de chasse et une cartouche. C'est l'officier Ford qui fait une descente dans la maison et y a découvert, outre les armes et les emblèmes, des circulaires et une des pelles étaient imprimés les mots « Confédérate Saline Bakery. » C'étaient des reliques des premiers jours de la Confédération, alors que M. Fairex était un boulanger en renom.

M. Fairex a expliqué comment les armes se trouvaient chez lui. Le général Butler, qui lui avait confisqué un grand nombre de fusils de prix et occupait grande une de ses maisons de la rue du Chartre, lui avait donné verbalement la permission de garder la carabine et les deux fusils, parce qu'il est citoyen loyal.— Le prisonnier n'ayant pas produit l'autorisation écrite, le magistrat l'a condamné à cent piastres d'amende et a ordonné que les armes fussent confisquées.—Mme Fairex a dû acquitter une amende de vingt cinq piastres. Elle et son mari auraient, paraît-il, sauvé à l'officier qu'il n'y avait armes ni drapeaux dans la maison.

Mme Bell, accusée d'avoir insulté une sentinelle, a été condamnée à trois mois de prison. Elle a avoué qu'elle était quelque peu excitée dans le moment, mais que le soldat l'avait provoquée en lui reprochant de porter des couleurs condoléances.

Un vieux gentleman, qui avait refusé de se conformer à l'ordonnance No 544 parce que ses locataires ne lui donnaient pas d'argent, a été condamné à soixante quinze piastres d'amende.

John Pertsey, citoyen loyal, qui, dans un moment d'ivresse, avait insulté des uniformes, a dû acquitter une amende de vingt piastres.

Arrestations.—Deux blancs et deux hommes de couleur ont été arrêtés, hier matin, dans la rue Fond Levée. Ils jouaient en pleine rue.

— John Donley a fait arrêter, hier après-midi, dans la rue Delord, David Dwyer qu'il accusait de voies de fait. L'officier ayant appris ensuite, que David Dwyer avait commis l'assaut en sauvant de prêter Mme Dwyer que le plaignant battait, a également arrêté ce dernier.

Enquêtes.—M. Beach a été appelé, hier, au No 292 de la rue Annonciation, pour pratiquer l'autopsie du corps de Marion Johnson McCheeney, âgé d'un mois. Le jury a déclaré que le dit enfant, a été trouvé mort, par suite de suffocation et il a mal interprétée sciemment.

Le magistrat a exprimé avec regret l'opinion que la déposition de l'accoucheur était contraire à la vérité ou erronée. Quant à l'accusé, les témoignages en sa faveur sont tels, qu'il est impossible de ne pas prononcer son innocence.—M. Levy a été honorablement acquitté.

## CHRONIQUE LOCALE.

Cour Prévotale.— *Dimanche matin*— M. Levy était accusé d'avoir essayé de corrompre l'officier Fitzpatrick et lui avoir proposé de s'associer à lui pour exploiter et faire passer des marchandises en contrebande. L'accusateur a déclaré qu'il a fait la connaissance du prisonnier à Baton Rouge que celui-ci, trouvant des lettres du Gén. Anger, du collecteur et d'autres autorités, des lettres qui prouvaient qu'il jouissait de leur confiance et avait la permission de trafiquer, dit à l'officier que si ce dernier fermait ses yeux, ils pourraient à eux deux réaliser quarante mille piastres en deux ou trois mois. Fitzpatrick était stationnaire sur cette route et devait faire ses rapports au colonel Hopkins.

Jusqu'au 15 février, le prévenu ignorait l'incompétence dans laquelle il se trouvait à la proposition qui lui avait été faite, mais ayant reçu à cette époque, une lettre